

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES
(S.E.R.T.A.D.)**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
SECRETARIAT
LA CHESNAYE - 79260 SAINTE-NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MARDI 5 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 7 mars 2022.

Nombre de membres en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS :

MMES GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle
LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais
MM. JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
RAMBAUD Fabrice	Délégué de Celles sur Belle
MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais
CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais
LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
BRETONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
BOURGET Frédéric	Délégué suppléant de C.C. du HVS
LAIDET Philippe	Délégué suppléant de C.A. du Niortais

ABSENTS EXCUSES :

MMES ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
MM. CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Couarde
DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B
TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
SIMON Jean-Manuel	Délégué de Beaussais-Vitré
GUILLON Sébastien	Délégué de C.C. du HVS
AUZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS
HOARAU Jean-Bernard	Délégué de Fressines
CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame LUSSIEZ Sonia

PERSONNALITE EXCUSEE :

Monsieur PECHARD Franck – Receveur Syndical



Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 15 février 2022
- Vote du compte administratif 2021 – Budget principal Production
- Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Distribution
- Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Etude Bassin Versant
- Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Analyses
- Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Défense-Incendie
- Approbation compte de gestion 2021 du budget principal – Production
- Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Distribution
- Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Analyses
- Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Défense-Incendie
- Affectation de résultat du budget principal – Production
- Affectation de résultat du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Affectation de résultat du budget annexe – Distribution
- Affectation de résultat du budget annexe – Analyses
- Affectation de résultat du budget annexe – Défense-Incendie
- Vote du budget unique 2022 du budget principal – Production
- Vote du budget unique 2022 du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Vote du budget unique 2022 du budget annexe – Distribution
- Vote du budget unique 2022 du budget annexe – Analyses
- Secours SERTAD-SECO
- Conventions SIGIL
- Convention d'occupation du domaine public – SERTAD et ENEDIS
- Ligne de trésorerie interactive
- Renouvellement contrat Paul LAICHOIR
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 22h00.



Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 15 février 2022.

Vote du compte administratif 2021 – Budget principal Production

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL PRODUCTION	Résultat exercice 2020	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2021)	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	-29 135,02		-68 518,31	-97 653,33
Exploitation	858 364,84	-347 631,23	493 282,16	1 004 015,77
TOTAL	829 229,82	-347 631,23	424 763,85	906 362,44

Compte-tenu des restes à réaliser de 98 013,44 € et du déficit d'investissement de 97 653,33 €, le besoin de financement est de 195 666,77 € (C°/1068 de 2022 : 98 013,44 + 97 653,33).

Le report en fonctionnement est un excédent de 808 349,00 € (1 004 015,77 - 195 666,77).

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur MARTINS Elmano, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Etude Bassin Versant

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE BASSIN VERSANT	Résultat exercice 2020	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2021)	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	-197,56		746,14	548,58
Exploitation	-234 515,32		32 002,88	-202 512,44
TOTAL	-234 712,88	0,00	32 749,02	-201 963,86

Compte-tenu des restes à réaliser de 10 000,00 € et l'excédent d'investissement de 548,58 €, le besoin de financement est de 9 451,42 €.

Le report en fonctionnement est un déficit de 202 512,44 €, donc pas de report en investissement.

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur MARTINS Elmano, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Distribution

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION	Résultat exercice 2020	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2021)	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	159 699,12		-505 337,35	-345 638,23
Exploitation	1 228 397,96		335 023,39	1 563 421,35
TOTAL	1 388 097,08	0,00	-170 313,96	1 217 783,12

Compte-tenu des restes à réaliser de - 24 925,42 € et du déficit d'investissement de 345 638,23 €, le besoin de financement est de 320 712,81 € (C°/1068 de 2022 : - 24 925,42 + 345 638,23).

Le report en fonctionnement est un excédent de 1 242 708,54 € (1 563 421,35 - 320 712,81).

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur MARTINS Elmano, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Analyses

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE ANALYSES	Résultat exercice 2020	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2021)	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	-6 031,79		-12 498,99	-18 530,78
Exploitation	31 844,41	-6 031,79	2 126,00	27 938,62
TOTAL	25 812,62	-6 031,79	-10 372,99	9 407,84

Il n'y a pas de restes à réaliser, compte-tenu du déficit d'investissement, le besoin de financement est de 18 530,78 € (C°/1068 de 2022)

Le report en fonctionnement est un excédent de 9 407,84 € (-18 530,78 + 27 938,62).

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur MARTINS Elmano, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Défense-Incendie

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE DEFENSE INCENDIE	Résultat exercice 2020	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2021)	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	-6 297,08		-1 816,05	-8 113,13
Exploitation	37,40	-37,40	8 113,13	8 113,13
TOTAL	-6 259,68	-37,40	6 297,08	0,00

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur MARTINS Elmano, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Approbation compte de gestion 2021 du budget principal - Production

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2021,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Etude Bassin Versant

Le Conseil Syndical :

- ↪ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↪ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- ↪ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↪ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2021,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Distribution

Le Conseil Syndical :

- ↪ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↪ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- ↪ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↪ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2021,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Analyses

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2021,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2021 du budget annexe – Défense-Incendie

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2021,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultat du budget principal - Production

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 1 004 015.77 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	1 004 015.77 €
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2021	
Affectation obligatoire	195 666.77 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement pour	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	808 349.00 €

Affectation de résultat du budget annexe – Etude Bassin Versant

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un déficit de 202 512.44 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	202 512.44 €
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2021	
Affectation obligatoire	9 451.42 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement pour	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
Affectation au déficit reporté	202 512.44 €

Affectation de résultat du budget annexe – Distribution

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 1 563 421.35 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	1 563 421.35 €
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2021	
Affectation obligatoire	320 712.81 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement pour	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	1 242 708.54 €

Affectation de résultat du budget annexe – Analyses

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 27 938.62 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	27 938.62 €
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2021	
Affectation obligatoire	18 530.78 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement pour	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	9 407.84 €

Affectation de résultat du budget annexe – Défense-Incendie

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 8 113.13 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	8 113.13 €
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2021	
Affectation obligatoire	8 113.13 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement pour	
Le budget est soldé	

Vote du budget unique 2022 du budget principal - Production

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2022 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 3 709 008.17 €
- Section d'investissement : 1 971 530.71 €

Messieurs TROCHON et MOINARD suggèrent que, devant une telle augmentation de facture d'électricité, une étude soit réalisée afin de comparer le coût de fonctionnement de l'usine de production d'eau potable, en fonction de son alimentation soit par le réseau d'électricité soit par son groupe électrogène. Le Directeur informe les élus que cette étude leur sera présentée lors de la prochaine réunion de Conseil.

Vote du budget unique 2022 du budget annexe – Etude Bassin Versant

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2022 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 543 053.86 €
- Section d'investissement : 20 000.00 €

Vote du budget unique 2022 du budget annexe – Distribution

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2022 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 8 159 394.68 €
- Section d'investissement : 5 818 542.96 €

Vote du budget unique 2022 du budget annexe – Analyses

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2022 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 41 407.84 €
- Section d'investissement : 32 938.62 €

Secours SERTAD - SECO

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée, que le SERTAD est sollicité par le Syndicat d'eau potable du Centre-Ouest afin de lui apporter un secours en eau potable en cas de défaillance de ses installations.

Pour se faire une canalisation d'interconnexion doit relier les installations des deux syndicats. Le tracé de ce nouveau réseau impose l'implantation sur certaines parcelles privées. Des actes administratifs contenant des constitutions de servitudes doivent donc être réalisés. Ceux-ci seront effectués par le SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

Conventions SIGIL

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la convention conclue avec le SIEDS pour la numérisation du cadastre et l'échange de données composites de la commune de Avon arrive à échéance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Convention d'occupation du domaine public – SERTAD et ENEDIS

Monsieur le Président informe l'Assemblée que ENEDIS possède des équipements techniques sur le Château d'eau de la Villedé.

Les parties se sont rapprochées afin de convenir des conditions et des modalités de cette implantation, ainsi que celles relatives à l'entretien et au remplacement des équipements du bénéficiaire par la conclusion d'une convention d'occupation.

Cette convention permet de formaliser le partage d'un site radio, mais aussi de s'assurer du bon fonctionnement et de la disponibilité maximale du réseau radio d'ENEDIS sans nuire à l'exploitation et la distribution de l'eau.

La convention prendra effet au 31 mars 2022 pour une période de trois ans et reconduite par tacite reconduction.

En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public qui lui est consentie, ENEDIS réglera au SERTAD une redevance annuelle de 3 986.80 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention.

Ligne de trésorerie interactive

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le contrat de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 29 avril 2022. Les conditions proposées sont : 0.4 % + ESTER.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à renouveler cette ligne de trésorerie sur une durée d'un an à compter du 30 avril 2022 et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Renouvellement contrat Paul LAICHOIR

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le contrat de Paul Laïchour (animateur agricole des Bassins Versants) arrive à échéance le 7 juin 2022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à renouveler pour une durée d'un an ledit contrat soit jusqu'au 7 juin 2023.

Bordereau des prix – travaux 2022

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un nouveau bordereau des prix est présenté à l'Assemblée.

Celui-ci prend effet à compter du 7 avril 2022. Il annule et remplace celui déjà en place.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place le nouveau bordereau des prix.

Questions diverses

Monsieur TROCHON demande qu'un point soit fait sur les négociations avec le Syndicat d'eau de Lezay. Monsieur le Président indique qu'une réunion a eu lieu le 24 mars dernier dans les locaux du Syndicat de Lezay entre les deux bureaux. Certaines questions ont été soulevées et une nouvelle rencontre entre les deux bureaux aura lieu le 2 mai 2022 afin de poursuivre les discussions d'une intégration du Syndicat de Lezay dans le SERTAD.

☞ ☞

Monsieur le Président informe que Monsieur Philippe ALBERT Président de la SPL du Cébron va demander un secours du SERTAD et de la régie Haut Val de Sèvre d'ici peu, car le réservoir d'eau du Cébron est à 40 % de sa capacité.

Lors d'une réunion des actionnaires de la CAEDS, Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres, le Président informe que son nouveau Président, Monsieur Olivier FOUILLET, souhaite conserver l'existence de celle-ci alors que son action se limite à la gestion de quelques réserves d'eau pour l'irrigation.

Seule la Chambre d'Agriculture souhaite continuer à être actionnaire de la CAEDS. Aucune décision n'a été prise sur son devenir.

Monsieur le Président tiendra informés les membres du Conseil des futures décisions.

☞ ☞

Les membres,

Le Président,